



1100833201

DATE DEPOT : 2011-01-27

NUMERO DE DEPOT : 2011R008742

N° GESTION : 2004B20861

N° SIREN : 479624470

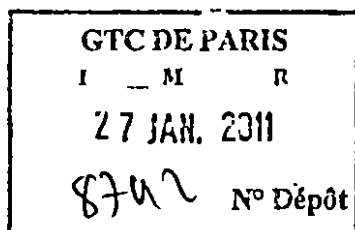
DENOMINATION : MISSION H2O

ADRESSE : 23 RUE DU PERE CORENTIN 75014 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/01/04

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE CO-GERANT



MISSION I120
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000,00 Euros
23 RUE DU PERE CORENTIN
75014 PARIS

479 624 470 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, et le quatre janvier à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Olivier LEROY, propriétaire de 490 parts, Monsieur Stéphane BARDOUX, propriétaire de 510 parts.

Total des parts des associés présents : 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social.

Monsieur Stéphane BARDOUX préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un cogérant non statutaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de cogérant :

Monsieur Olivier LEROY, demeurant 12 Pré des Coulons 78810 FEUCHEROLLES pour une durée illimitée conjointement à Monsieur Stéphane BARDOUX, actuel gérant de la société à compter du 5 janvier 2010.

Monsieur Olivier LEROY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide que Monsieur Olivier LEROY percevra la même rémunération que

celle allouée à Monsieur Stéphane BARDOUX. Il pourra également prétendre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement dans les conditions fixées par cette assemblée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

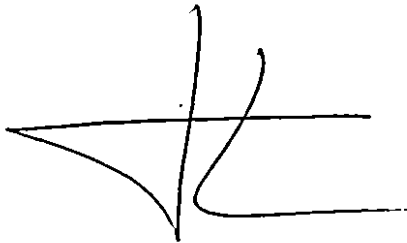
L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

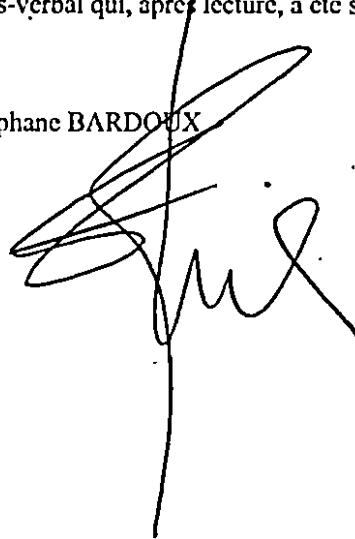
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

Olivier LEROY

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' and 'L' followed by a horizontal line.

Stéphane BARDOUX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' and 'B' followed by a vertical line.